



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée Savary - Ferry

ARRAS

Le métier

Sous le contrôle du chef d'atelier, le titulaire de ce bac pro organise les interventions sur les machines. Il peut s'agir d'entretien, de réparation ou d'adaptation. Il établit le diagnostic, estime le coût de l'intervention, prévoit les moyens matériels nécessaires. Il planifie les opérations, du démontage aux essais de remise en service. Il contrôle le travail et fait respecter les règles de sécurité. En cas de besoin, il est capable d'effectuer lui-même les réparations.

Ses activités ne sont pas seulement techniques : il participe à la gestion des stocks et à la commande de pièces, et collabore avec les services administratifs.

Ce mécanicien doit suivre des matériels de plus en plus complexes en raison de l'évolution très rapide des technologies informatiques et électroniques. Il peut travailler chez un constructeur, un distributeur, un concessionnaire, un artisan rural, dans une entreprise de vente, de maintenance ou de location de matériels, ou dans une entreprise ou une collectivité utilisatrice de matériels.

Cette option forme des techniciens dont la mission consiste à entretenir et réparer les matériels agricoles : tracteurs, matériels de labour, semoirs et planteuses, moissonneuses, matériels d'étables ou d'irrigation...

La formation

Formation en 3 ans en alternance UFA/Entreprise ou en 2 ans pour les titulaires d'un CAP

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : 1050 heures pour les 3 ans

Enseignement technologique et professionnel : 1050 heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF) et en contrôles ponctuels (CP).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée Savary-Ferry

14, Avenue Jean Zay – BP 902

62022 ARRAS

Contactez le Directeur Délégué

Tél. : 03.21.23.83.83

Mail : ufa.savary-arras@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
Etre âgé entre 16 et 25 ans (Dérogation possible)

Etre déclaré(e) apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire).

Ce bac pro se prépare en trois ans après la classe de troisième. Les élèves titulaires de certains CAP du même secteur peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions

Le rythme de l'alternance

Les périodes en entreprise sont définies en fonction des besoins.

Les débouchés à l'issue de la formation

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS ou BTSA.

Les métiers :

- conducteur de machines agricoles,
- mécanicien réparateur en matériel agricole.

Poursuites d'études possibles :

- BTS Techniques et services en matériels agricoles
- BTSA Génie des équipements agricoles

